



## Appel à projet 2022

### La création de logement pour les personnes sans-abri et sans chez-soi en Belgique

#### Critères de sélection

La demande est recevable si :

- le dossier de candidature est dûment complété dans la langue du formulaire et déposé dans les délais ;
- le responsable de l'organisation ou de l'association est âgé de plus de 18 ans ;
- l'association introduisant la candidature n'est pas un acteur public ou une organisation purement commerciale, ces derniers pouvant toutefois agir tant que partenaires ;
- l'association introduisant la candidature est établie et active en Belgique.

Le jury procédera à une sélection parmi les dossiers recevables selon les critères suivants :

- L'**équilibre** entre les ressources demandées et les logements supplémentaires mis à la disposition du groupe cible visé de personnes sans-abri ;
- L'**effet de levier** rendu possible par le soutien octroyé, tant en termes d'accès à des financements supplémentaires qu'en termes de croissance du modèle ;
- L'**efficacité énergétique et hydrique** des solutions de logement ;
- Les **collaborations éventuelles** avec un réseau d'acteurs publics/privés et les démarches concrètes déjà entreprises en matière de collaboration avec ces acteurs ;
- Le **professionnalisme de l'organisation** : travailler de manière professionnelle, obtenir des résultats, connaître ses forces et ses faiblesses, avoir une vision claire à long terme et tenter d'obtenir des effets durables ;
- Les organisations participantes sont **financièrement saines** ; les actions futures sont intégrées dans un plan financier clair.
- Un **accompagnement du groupe cible** dans et vers le nouveau logement est prévu et le contenu de cet accompagnement est **décrit**.
- Une bonne **répartition géographique** sur les différentes régions.

#### Timing

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **22 juin 2022** avant minuit.

- Une première sélection aura lieu **mi-septembre 2022**. Les organisations retenues à l'issue de cette première sélection seront invitées à présenter et défendre oralement leur projet le **lundi 19 septembre**. La sélection sera annoncée **au plus tard à la mi-octobre**.
- Les organisations sélectionnées sont tenues de fournir un état des lieux en février et de soumettre un rapport d'évaluation en septembre 2023.